

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DEV-2015-168
Direction du développement économique et de la promotion
Service
Objet : Fermeture de rue et interdiction de stationner pour la Fête de Saint-Nicolas à Saint-Nicolas
Date : 2015-11-05

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le samedi 5 décembre, sur la rue des Pionniers dans le secteur du Village Saint-Nicolas, se tiendra une nouvelle édition de la Fête de Saint-Nicolas organisée par Revitalisation Village Saint-Nicolas (RVSN), un OBNL reconnu par la Politique de reconnaissance des organismes de la DVC. À cette occasion, se dérouleront les activités suivantes :

- Le petit défi des poussettes;
- Arrivée du personnage de Saint-Nicolas avec ses ânes et son escorte;
- Kermesse (jeux, marché de Noël et spectacle pour enfants);
- Spectacle pour enfants avec Cléobule;
- Fête de Saint-Nicolas au presbytère (bricolage, exposition de jouets d'antan, autres animations, visite de Saint-Nicolas, dégustations, boutique d'arts).

Cet événement est au cœur d'une programmation qui rassemble les actions de divers organismes (voir Programmation - annexe A).

Fermeture de rue

Pour la réalisation de cet événement, la rue des Pionniers doit être fermée entre les rues de l'Entente et André-Bergeron le samedi 5 décembre entre 9h00 et 15h00 (voir Plan – annexe B). Cette fermeture de rue est complète pour cette période et un plan de signalisation sera prévu à cet effet.

Malgré l'autorisation d'occuper la voie publique et d'en restreindre la circulation par la fermeture de rues, l'organisateur de l'événement ne doit pas y placer d'entrave limitant la circulation des véhicules d'urgence, l'accès à la voie publique devant demeurer en tout temps accessible au besoin par les services d'urgence. Toute occupation de la rue par des structures fixes doit permettre un passage libre d'au moins 5 mètres pour la circulation des véhicules d'urgence. Si une structure fixe est installée à une intersection, elle doit être positionnée de manière à ne pas nuire à un véhicule incendie devant effectuer un virage. En cas de sinistre, les services d'urgence concernés pourront faire cesser la tenue de l'événement et suspendre momentanément le droit aux fermetures de rues pour circonscrire le sinistre. Aussi, à noter que, selon les circonstances, la Direction du Service de police se réserve le droit d'apporter des modifications en tout temps au plan de circulation initial. Le cas échéant, une signalisation appropriée sera mise en place pour faciliter les déplacements des automobilistes et des résidentes et des résidents du secteur.

La Direction des communications, dans le cadre de cet événement, a le mandat d'informer la population par voie de communiqués de presse, de même que par la diffusion d'un tableau intitulé «Circulation et grands événements», qui fait état des événements qui ont une incidence sur la circulation. Ce tableau est repris dans le Cahier municipal (Le Peuple), le journal municipal LÉVIS'Informe et sur le site internet de la Ville.

Le promoteur sera quant à lui tenu d'informer, par une lettre circulaire distribuée à ses frais, et ce, au moins dix jours avant l'événement, les commerçants et les résidentes et résidents qui habitent près du lieu de l'événement. Cette lettre, suivant le modèle fourni et validé par la Ville, fera état de la tenue de cet événement, de son organisation, de son

validé par la Ville, fera état de la tenue de cet événement, de son organisation, de son horaire et des inconvénients, notamment sur la circulation, le stationnement, les rues enclavées, le bruit, l'achalandage accru dans le secteur, etc.

Permis de brûlage

L'organisateur désire obtenir un permis de brûlage auprès du Service de la sécurité incendie de Lévis pour faire des feux dans trois barils sur la rue Des Pionniers et permettre la cuisson de guimauves. Ces feux seront sous surveillance tout au long des activités, soit de 10h à 13h30, et seront éteints une fois les activités terminées. Les organisateurs disposeront d'un extincteur à proximité.

Soutien logistique

Quelques services sont aussi demandés à la Ville pour la mise en place de l'événement à savoir :

- Prêt de clôtures ;
- Prêt de poubelles et bacs à récupération.

Les directions consultées dans le cadre de la présente fiche de prise de décision et dont le soutien logistique est requis aux fins de cet événement ont toutes confirmé avoir les ressources nécessaires à cet effet à même leurs budgets de fonctionnement courants.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

- 1- Autoriser la tenue de l'événement et la fermeture de la rue des Pionniers.
- 2- Refuser la tenue de l'événement et la fermeture de la rue des Pionniers.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Comme l'événement se tiendra le 6 décembre, il est souhaitable que cette FPD soit traitée au plus tard lors du CV du 16 novembre prochain.

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
DVC		265 \$		
INFRA		170 \$		
		435 \$		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE- _____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV- _____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2015 _____ 2016 _____ 2017 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable
d'activité budgétaire

Lette Brie

Date : 5 11 2015

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Comme l'événement se tiendra le 6 décembre, il est souhaitable que cette FPD soit traitée au plus tard lors du CV du 15 novembre prochain.

PERSONNES CONSULTÉES

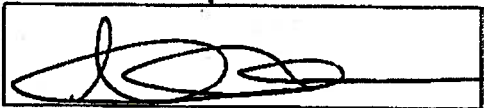

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Steve Larose (INC)	3 novembre 2015	Consulté concernant les modifications à la circulation
Nicole Rodrigue (COM)	4 novembre 2015	Consultée concernant les actions pour informer la population
Stéphane Bissonnette (DVC)	4 novembre 2015	Consulté pour le prêt d'équipements récréatifs
Pierre-Luc Olivier (DI)	4 novembre 2015	Consulté concernant l'installation d'équipements de signalisation et le soutien logistique pour le montage de l'événement
Sophie Gagnon (Matières résiduelles)	4 novembre 2015	Consultée pour le prêt de poubelles et bacs à récupération
Michel Bernier (POL)	3 novembre 2015	Consulté concernant les modifications à la circulation et à la présence policière

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la fermeture de rue pour la tenue de la Fête de Saint-Nicolas dans le quartier Saint-Nicolas le 5 décembre 2015 tel que décrit dans la fiche de prise de décision DEV-2015-168, et d'offrir à l'organisme Revitalisation Village Saint-Nicolas le soutien logistique, tel que décrit dans la fiche de prise de décision DEV-2015-168, selon les disponibilités financières et matérielles des directions concernées pour le maintien des activités de l'organisme auprès de la population lévisienne.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes : Annexe A – programmation
 Annexe B – plan

Préparé par : <u>Alain Carpentier</u>		Titre d'emploi : <u>conseiller en développement</u>	
Recommandé par :			
			
Nom et initiales manuscrites		Nom et initiales manuscrites	
Titre d'emploi		Titre d'emploi	
Chef de service du développement de la promotion et de la prospectiv			
Commentaires : <u>prospectiv</u>			
Signature de la Direction : 		Date : <u>09/11/2015</u>	

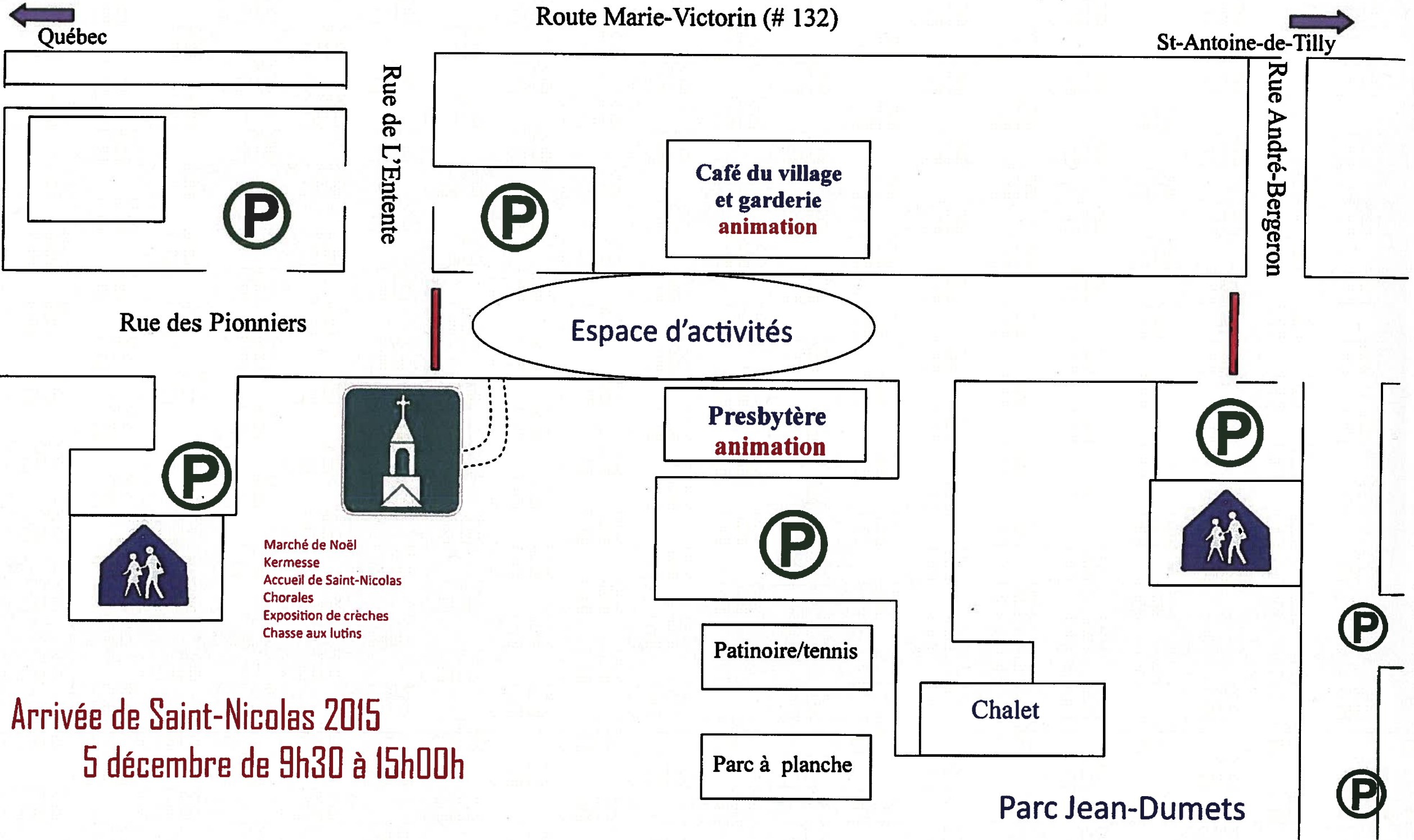
COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 12/11/2015

Programmation provisoire
de la Fête de Saint-Nicolas
2015

Activités	DATE
Activités à la Ferme Genest;	Novembre-Décembre
Salon des artisans à Place Saint-Nicolas et arrivée du Père Noël (6 déc.);	4-5-6 décembre
Contes sucrés; (Café du Village)	27 nov & 18 déc
Décoration de la rue et Forêt lumineuse;	À partir du 25 nov.
Soirée « jeux de société »; (Café du Village)	3 décembre
Soirée de contes de Noël en pyjama et Noël des toutous;	4 décembre
Collecte de denrées;	Novembre-décembre
Opération biscuits au chocolat;	4-5-6 décembre
Le petit défi des poussettes; (9h30 à 10h00)	5 décembre
Arrivée du personnage de Saint-Nicolas avec ses ânes et son escorte; (10h00) <input type="checkbox"/> Animation lors du défilé (personnages, ânes, chevaux) <input type="checkbox"/> Feux de rue et guimauves <input type="checkbox"/> Ambiance musicale <input type="checkbox"/> Enclos pour chevaux après le défilé	5 décembre
Kermesse ; (10h30 à 12h15) Rencontre avec le personnage de Saint-Nicolas et réception des dessins Jeux extérieurs animés par la Maison des jeunes <i>Becky l'envolée</i> raconte... Démonstrations artisanales Coopérative d'habitation Espace Marie-Victorin Visite du Service d'Entraide Casse-croute Musicien	5 décembre
Spectacle pour enfants; CLÉOBULE (10h30 à 12h00)	5 décembre
Café du Village; vente de produits maison, décoration de biscuits de Noël	5 décembre
Fête de Saint-Nicolas au presbytère de Saint-Nicolas; atelier de décoration de Noël, exposition, autres animations, dégustations, boutique d'arts.	5-6 décembre
Dîner spaghetti et animation;	6 décembre
Exposition de 12 vitrines de Noël dans les commerces de Saint-Nicolas; peintes à partir de dessins d'enfants gagnants. (Vernissage; chez Performance C2) (17h00)	11 décembre 2015 au 2 janvier 2016

DEV-2015-168 - annexe B



Arrivée de Saint-Nicolas 2015
5 décembre de 9h30 à 15h00h

12/15/15